

Sur convocation en date du 13 octobre 2022, le Conseil Municipal de Frans s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, le mercredi 19 octobre 2022 à 20h00 sous la présidence de Mme Michelle NUGUET, Maire de Frans.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 17 (dont 2 procurations)

Présents : Alain CERDA, Jean-François CHANTELOUBE, Joël CITTERIO-QUENTIN, Pascal CUNY, Nathalie LANFRANCHI-PIJARD, Bernard MANVOY, Valérie MERLE, Michelle NUGUET, Carole RIEGER, Jérémy ROBERT, Guy SANCHEZ, Alexandra THIVET, Nathalie WIMMENAUER, Claire VAUDANT, Laurence VIALLA.

Absents excusés : Vincent SCHILDER qui donne pouvoir à Jérémy ROBERT, Laurence SELIER qui donne pouvoir à Michelle NUGUET.

Absents : Clément GUILLOT, Anthony VASSIA.

Secrétaire de séance : Alexandra THIVET

Procès-verbal de la séance du 31 août 2022 : approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Délibérations

- | | |
|---------|------------------------------------------------------|
| 2022-31 | Règlement intérieur santé et sécurité au travail |
| 2022-32 | Convention d'adhésion au service médecine actualisée |

Délibération 2022-31 Règlement intérieur santé et sécurité au travail

Madame le Maire présente le projet de règlement intérieur santé et sécurité au travail de la commune.

Approbation à l'unanimité.

Délibération 2022-32 Convention d'adhésion au service médecine actualisée

Madame le Maire rappelle que la collectivité est adhérente au service de médecine préventive depuis plusieurs années.

Afin de suivre les nouvelles dispositions réglementaires applicables aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale, une mise à jour de la convention établie en 2012 est nécessaire.

La nouvelle convention mentionne la prise en charge des risques psychosociaux par un psychologue extérieur et introduit la notion de médecin du travail, d'équipe pluridisciplinaire, de visite d'information et de prévention et précise les différents types de visites.

La cotisation annuelle forfaitaire est fixée à 80 € par agent, fonctionnaires ou non, sur un emploi permanent, au 31 décembre de l'année précédente.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'adhésion actualisée au service de médecine préventive du CDG01, pour une durée d'un an à compter du 01/01/2023, renouvelable par tacite reconduction.

Approbation à l'unanimité.

Questions et informations diverses

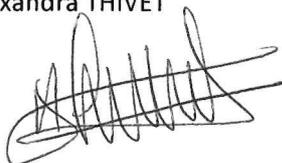
Intervention de Mme Christelle FOUCHET de la société EXPERTISS

- Le bail entre la commune et Mme BRUNEAU médecin généraliste exerçant dans la maison médicale a été signé.
- En complément des travaux de sécurisation du Chemin des Bruyères, deux plateaux surélevés seront mis en place afin de réduire la vitesse de circulation sur cette voie.
- A l'unanimité et face au contexte de l'augmentation du coût de l'énergie, il est décidé de restreindre la période d'éclairage des illuminations de Noël.
- L'accueil des nouveaux arrivants sur la commune, couplé au forum des associations a été un succès et sera reconduit.
- Une fresque réalisée par une artiste de la région vient agrémenter le hall de la mairie et celui de la salle des mariages. Une matinée de présentation avec la présence de l'artiste sera proposée à la population.
- Malgré le mauvais temps, le tournoi de pétanque organisé par le Conseil Municipal des enfants a connu un réel succès. Le bénéfice de plus de 700 € sera reversé à l'association Docteur Clown.

Séance levée à 22 h 32

Le secrétaire de séance

Alexandra THIVET



Le Maire

Michelle NUGUET

